



Changement d'employeur. Suis-je obligé de rester ?

Par **luxyor**, le **16/03/2017** à **10:42**

Bonjour,

mon entreprise de moins de 20 salariés étant bientôt reprise par une autre, va faire des licenciements économiques en gardant un salarié par poste.

Étant celui qui a le plus d'ancienneté, en dépit de mon souhait de bénéficier d'un licenciement économique pour faire une formation et changer de métier, je serais en principe obligé de faire partie du groupe qui reste.

Y-a-il une possibilité légale de me faire virer sans perdre mes indemnités, mes allocations chômage et mon droit à la formation ?

Par **morobar**, le **16/03/2017** à **11:02**

Bonjour,

Non le transfert des contrats s'impose à vous comme à l'employeur.

Mais vous pouvez indiquer être volontaire pour figurer sur la liste en question.